



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Exploitation sans utilité : un rapport dévoile un potentiel considérable d'économies d'énergie

Berne, 13.11.2024 - Lors de sa séance du 13 novembre 2024, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Prévenir le gaspillage d'énergie dû aux appareils qui tournent inutilement » en exécution du postulat 21.4561. Le rapport montre combien d'électricité est gaspillée en Suisse par des installations et des appareils fonctionnant inutilement et comment ces pertes peuvent être réduites.

Le rapport met l'accent sur la consommation d'électricité. D'autres agents énergétiques ainsi que l'énergie grise n'ont pas été pris en considération. L'analyse a porté sur la consommation d'électricité des ménages, ainsi que des secteurs des services et de l'industrie, mais pas sur la mobilité ni l'agriculture. Le rapport en réponse au postulat se réfère à une étude de base « Stromverschwendung durch Betrieb ohne Nutzen », élaborée par la société EBP Schweiz AG sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie.

Définition

La notion d'*exploitation sans utilité* s'applique à des installations et appareils qui tournent inutilement et consomment alors presque autant d'énergie qu'à pleine charge, mais sans produire d'effets utiles. De l'énergie est consommée inutilement, par exemple, lorsque tout est allumé ou que la ventilation est enclenchée alors qu'il n'y a personne.

Des pertes considérables

Il est très difficile de quantifier les pertes d'électricité dues à l'exploitation sans utilité. Des données étayées montrent qu'au moins 4,3 térawattheures (TWh) sont perdus chaque année en Suisse à ce titre, à raison de 1,8 TWh dans les ménages, 1,8 TWh dans le secteur des services et 0,7 TWh dans l'industrie. Cela représente environ 8 % de la consommation totale d'électricité de ces trois secteurs. En réalité, ces pertes sont peut-être nettement plus élevées : le rapport les estime entre 6 et 7 TWh par an. À titre de comparaison, de janvier à août 2024, toutes les installations solaires en Suisse ont produit environ 4,7 TWh d'électricité au total. L'exploitation sans utilité recèle un potentiel considérable d'économies d'énergie, par exemple concernant l'éclairage, les chauffages électriques, la climatisation et la ventilation, ou les installations et appareils relevant des technologies de l'information, de la communication et du divertissement. Les raisons de ces pertes importantes sont des manques de connaissances chez les consommateurs, mais aussi des obstacles d'ordre technique ou financier. Une meilleure information, des incitations financières, les innovations techniques ou encore des adaptations des réglementations peuvent remédier à la situation.

Mesures

Il existe déjà plusieurs mesures qui contribuent à réduire la consommation d'électricité sans utilité. Ainsi, les prescriptions au niveau fédéral relatives aux appareils et installations prévoient pour les nouveaux appareils, en plus d'une faible consommation en mode veille, une commutation automatique en mode veille ou en mode arrêt. Les législations cantonales (article sur les gros consommateurs) et les incitations financières par le biais de conventions d'objectifs visent aussi de telles optimisations de l'exploitation dans les entreprises. Orienté vers le conseil, l'information, la formation et le perfectionnement, SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique, contribue également à réduire l'exploitation sans utilité.

L'introduction de systèmes de mesure intelligents d'ici 2027 représente une chance de sensibiliser les ménages et les entreprises de petite taille à la réduction des pertes d'énergie en lien avec l'exploitation sans utilité, tout en leur proposant de nouvelles prestations de service. Cette optimisation de l'exploitation peut en outre être poursuivie dans le cadre des nouvelles obligations des fournisseurs d'électricité en matière de gains d'efficacité. Le Conseil fédéral estime qu'aucune modification de la législation et aucun nouvel instrument ne sont nécessaires au niveau de la Confédération à l'heure actuelle.

Adresse pour l'envoi de questions

Marianne Zünd, responsable Médias et politique, Office fédéral de l'énergie (OFEN)
+41 58 462 56 75, marianne.zuend@bfe.admin.ch

Documents

 [Rapport en exécution du postulat 21.4561, « Prévenir le gaspillage d'énergie dû aux appareils qui tournent inutilement »](#) (PDF, 503 kB)

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html> 

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html> 

Office fédéral de l'énergie

<http://www.bfe.admin.ch> 



<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-103118.html>